

suivant le conseil de la plupart des accoucheurs, de la quinine avec prudence. Cependant, comme je l'ai dit au début de cette clinique, pendant l'épidémie de grippe de 1899, j'ai donné la quinine et j'en ai eu d'excellents résultats. Je prescrivais 75 centigrammes divisé en trois paquets; je faisais prendre un paquet de quatre heures en quatre heures. Aujourd'hui, sans être plus craintif cependant, je n'ai donné chez mes malades (qui ont pris de la quinine), seulement 0.1 décigr. 3 fois par jour. Probablement que je n'ai pas donné la dose suffisante ou que l'épidémie a présenté une forme spéciale; car plusieurs de mes malades qui n'ont pas pris de quinine sont accouchées prématurément; d'autres continuent leur grossesse; de celles qui ont été soumises à ces petites doses de quinine, quelques-unes sont accouchées avant le terme, pendant l'attaque (du 1er au 3e jour), et ce sont surtout celles qui ont présenté la forme respiratoire.

Contre la céphalgie et la courbature, l'antipyrine, la phénacétine et l'antikammia agissent bien.

On doit tout faire pour éviter l'accouchement pendant la période aiguë de la grippe. Pour calmer les douleurs utérines on peut avoir recours aux lavements laudanisés, aux injections de morphine, ou à l'administration de l'antipyrine.

Les lésions pulmonaires seront traitées suivant les circonstances. On veillera avec soin sur le fonctionnement du cœur et des reins.

Dans certains cas de grippe à forme respiratoire, la question de l'accouchement prématuré provoqué peut se poser. "On n'interviendra donc, dit Vinay, que si la dyspnée est très grande, qu'il y ait des symptômes d'asphyxie avec respiration superficielle, saccadée, suspirieuse, gonflement des jugulaires, teinte bleuâtre des lèvres, aspect cyanique de la face. Dans les cas de ce genre, l'intervention est légitime, d'autant mieux qu'à cette période la viabilité de l'enfant (3 derniers mois) est assurée."

On doit redoubler de précautions chez la femme qui accouche pendant une attaque de grippe; il faut observer très soigneusement les règles de l'asepsie et de l'antisepsie pendant les suites de couches, parce que la grippe, étant une maladie microbienne, constitue une condition favorable à l'éclosion de la fièvre puerpérale. L'infection utérine qui se déclarerait pendant la grippe, doit être traitée rapidement et activement.